



COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

Procès-verbal de la conférence téléphonique du 30 mai 2014
12 h - 13 h 30 EST

Vendredi 30 mai – 12h - 13 h 30 EST

Étaient présents : Brian Newman (président), Angie Shen, Monette Boudreau-Carroll, Jim Plakas, Jason Trepanier, Keith Hansen, Chris Densmore, James Sneddon (employé)

Absents : aucun

1. Bienvenue et examen de l'ordre du jour

2. Cheminement de développement des athlètes

- Mettre à jour le plan actuel afin d'intégrer le programme CEVC dans l'entraînement annuel des athlètes provinciaux/nationaux identifiés après juillet pour leurs 11^e et 12^e années :
 - VC dispose de fonds à consacrer au soutien de quelques athlètes de pointe, que les associations provinciales ont accepté de distribuer dans le cadre de cette initiative. Une série d'athlètes nés en 1997, 1998 et 1999 ont été identifiés aux championnats nationaux de VC. Un courriel a été envoyé directement aux entraîneurs des clubs des athlètes les encourageant à participer à leur programme provincial afin que les sélections finales puissent être réalisées. Le même courriel a ensuite été envoyé aux associations provinciales. Une description du programme peut être consultée ici : <http://www.vcce.ca/athlete-pathways.html>.
 - Plusieurs athlètes identifiés ont opté de ne pas participer à leur programme provincial. Cela complique la sélection finale et pourrait entraîner l'annulation de la sélection d'athlètes dans certains groupes d'âge. Un suivi est en cours afin de déterminer les raisons du manque de participation.
- Le personnel de haute performance est en train de revoir le modèle des centres d'entraînement à temps plein.

3. Règle du temps de jeu équitable chez les 14 ans et moins

- Deux associations provinciales ont cité des cas où, aux championnats provinciaux ou canadiens 14 ans et moins, le nombre de joueurs inscrits sur l'alignement diminuait au fil du tournoi afin de contourner la règle. Certaines équipes sont passées de 11 à 8 joueurs. Les entraîneurs rayaient les jeunes de l'alignement et ils restaient sur le banc.
- Volleyball Alberta a réagi en adoptant la procédure suivante : *Les entraîneurs qui n'inscrivent pas les joueurs qui font partie de leur alignement sur les feuilles de pointage, ou font une fausse déclaration sur le statut d'un athlète afin de contourner la règle de remplacement, sont passibles de sanctions. Les arbitres qui vérifient les feuilles d'alignement et de pointage avant les matchs assurent l'application de la règle. Les athlètes blessés doivent être notés dans la section remarques avant que l'entraîneur signe la feuille de pointage.* Si une équipe est pris sur le fait avant le match et opte de ne pas respecter le règlement, l'équipe peut jouer mais perd le match par forfait. Si une infraction est constatée après le match ou l'événement, l'incident est renvoyé devant un comité disciplinaire et des sanctions sont imposés (aucun précédent n'a encore été établi).
- À VBC, 95 % des équipes avaient 11 joueurs ou plus. L'équipe qui a gagné les provinciaux avait 9 joueurs.



- À l'OVA, 85 % des équipes avaient entre 10 et 12 joueurs, tandis que 10 % d'entre elles en avaient 9 ou moins.
- Le nombre d'équipes participantes au championnat canadien de l'Est et de l'Ouest 14 ans et moins a augmenté ou est resté stable de 2010 à 2014. Il faudra faire d'autres recherches afin de déterminer si le nombre total de participants (et le nombre de joueurs par équipe) a diminué depuis l'adoption de la règle.
- Le CDN recommande de maintenir la règle en place et d'adopter la procédure de Volleyball Alberta pour les championnats nationaux.

4. Politique en matière de commotions cérébrales

- Le CDN recommande que le module sur les commotions cérébrales de l'Association canadienne des entraîneurs (contexte multisports) devienne un élément obligatoire du cheminement de formation des entraîneurs de volleyball à compter du 1^{er} octobre 2014. Tous les entraîneurs devront compléter le module avant le 1^{er} octobre 2014 afin de maintenir le statut de leur certification.
- Le CDN a discuté d'un projet de politique sur les commotions de Volleyball Canada qui rendrait obligatoire des mesures additionnelles dans le contexte de tournois.
- Politique sur les commotions cérébrales en volleyball de la région américaine Puget Sound :
 - En vertu de la Loi Zackery Lystedt : « Un jeune athlète qui est soupçonné d'avoir subi une commotion cérébrale ou une blessure à la tête lors d'un entraînement ou un match doit être retiré du jeu » et « ... ne peut retourner au jeu jusqu'à ce qu'il ait été évalué par un professionnel de la santé formé dans l'évaluation et la gestion de commotions cérébrales et reçu une autorisation écrite de retour au jeu de ce professionnel de la santé ». Renseignements complémentaires : <http://www.cdc.gov/ConcussionInYouthSports/>
- Le CDN recommande qu'un groupe de travail soit formé afin de faire des recherches sur des politiques et procédures en matière de commotions cérébrales à des championnats nationaux et de fournir des exemples. L'échéancier pour l'adoption des politiques et procédures est le 31 juillet 2014. Jim, Jason et Chris se sont portés volontaires pour faire les recherches.

5. Mise à jour sur le PNCE

- L'ACE a demandé que VC produise un plan et un budget pour l'achèvement de la transition au nouveau PNCE dans un délai de deux ans.
- VC est l'un des quatre sports parmi 67 à recevoir plus que leur financement de base. Les coûts de traduction peuvent faire l'objet d'une demande de financement au-delà de ce montant. L'ACE prévoit soutenir VC directement en lui offrant des services (formation des personnes-ressources, etc.). Tous les sports seront appelés à mettre sur pied des cours parasport. Voir *Échéancier de projet PNCE*.

6. Élaborer un plan de recrutement de femmes entraîneures

- Le CDN a discuté de stratégies potentielles et des groupes à cibler. Le groupe a convenu qu'on devrait mettre davantage l'accent sur les athlètes universitaires et diplômées, plutôt que les athlètes de club, plus jeunes, ou les parents. On a également discuté de l'importance d'investir dans des campagnes de sensibilisation afin d'inspirer les femmes athlètes à devenir entraîneures.
- VC doit consulter l'ACE afin de prendre connaissance de leurs réussites et échecs dans ce domaine.
- On a cité une expérience réalisée dans une province : des cours PNCE étaient offerts gratuitement à des équipes de clubs, mais seulement quelques clubs pouvaient en profiter. On croit que l'initiative aurait connu un meilleur succès si les cours avaient été offerts à des individus et durant la saison morte.
- VC enquêtera sur la possibilité d'offrir un programme de formation accélérée aux



étudiantes-athlètes universitaires.

7. Structure du tournoi des Jeux du Canada

- Revoir le document *Principles and Schedule for Tournament Draws*.
- Selon les commentaires reçus des associations provinciales, les principes doivent être adaptés.
- **Dossier reporté**

8. Cellulaires et autres appareils sur le banc

- **Dossier reporté**

9. Revoir et confirmer les objectifs et données mesurables clés pour le site Web MDVC/DLTA

- Revoir les objectifs pour le site Web MDVC
- Discuter des données mesurables pour les deux prochaines années
- **Dossier reporté**

Prochaine réunion : 31 juillet 2014 de 12 h à 13 h 30 (EST). Les membres confirmeront leur disponibilité à James par courriel.

| | MESURES | PAR | POUR | STATUT 22 mai 2014 |
|--|--|-------------------------|-----------------|--------------------------|
| | Recrutement de femmes entraîneures : VC enquêtera sur la possibilité d'offrir un programme de formation accélérée aux étudiantes-athlètes universitaires. Consultation de l'ACE afin de prendre connaissance de leurs réussites et échecs. | James | Juillet 2014 | En cours |
| | Faire des recherches sur des politiques et procédures en matière de commotions cérébrales à des championnats nationaux et fournir des exemples | Jim, Jason, Chris | Juillet 2014 | En cours |
| | Le CDN recommande que le module sur les commotions cérébrales de l'Association canadienne des entraîneurs (contexte multisports) devienne un élément obligatoire du cheminement de formation des entraîneurs de volleyball à compter du 1 ^{er} octobre 2014. Les entraîneurs de tous les niveaux qui n'auront pas complété le module avant le 1 ^{er} octobre 2014 verront leur statut de certification passer de « certifié » à « formé ». | James | Juillet 2014 | En cours |
| | Le CDN recommande de maintenir la règle du temps de jeu équitable en place, d'adopter la procédure de Volleyball Alberta pour les championnats nationaux (Guide de compétition) et de compiler des données sur le nombre de participants 14 ans et moins et les tendances de participation. | James | Juillet 2014 | En cours |